

Journaliste: CJ/ATS

Dès 2017, les motos et scooters seront soumis à des prescriptions plus sévères en matière de bruit et de pollution. Mais le durcissement ne concernera que les véhicules nouvellement immatriculés. Par 97 voix contre 79, le Conseil national a refusé une motion de sa commission de l'environnement demandant un effet rétroactif.

Le texte exigeait l'adaptation ou le rééquipement des motocycles déjà en circulation lorsque seront introduites les nouvelles normes européennes. Trop cher et techniquement impossible dans de nombreux cas, avait dénoncé hier sur nos ondes Blaise Marmy, le vice président de la Fédération Motorisée Valaisanne.

La FMV avait adressé un courrier à la délégation parlementaire fédérale valaisanne pour les sensibiliser. Selon elle, si le oui l'avait emporté, la moitié du parc suisse de 2 roues aurait été bon pour la casse, 10 mille machines rien que pour le Valais.

